

L'hygiène et l'assainissement au Niger ?

Quel contexte ? Comment intervenir ?



Compte rendu de la réunion d'échanges du 15 décembre 2014

Cette journée était organisée par le pS-Eau en partenariat avec le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP). Elle s'inscrit dans le cadre des activités du réseau des acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale franco-nigérienne en matière d'eau potable et d'assainissement : www.pseau.org/niger

Elle avait pour objectif de :

- présenter le **contexte institutionnel et les orientations stratégiques** définies par le gouvernement en matière d'hygiène et d'assainissement ;
- échanger sur les **actions de la coopération décentralisée et non gouvernementale** menées dans ce secteur ;

1. Le SIAAP, un acteur clé de l'assainissement, impliqué au Niger

Cette journée était accueillie par le SIAAP, entreprise publique qui transporte et traite près de 3 millions de m³ d'eau usées par jour sur l'agglomération parisienne. Le SIAAP intervient également depuis quelques années auprès de collectivités du Sud, actions rendues possibles par la [loi Oudin Santini](#) qui autorise les collectivités territoriales françaises, les établissements publics intercommunaux et les syndicats des eaux et/ou d'assainissement à mobiliser jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de coopération internationale dans ces secteurs. Le SIAAP coopère avec le Niger depuis 8 ans.

2. Le pS-Eau accompagne vos initiatives au Niger

Le pS-Eau anime le réseau Niger et propose aux acteurs de coopération décentralisée et non gouvernementale :

- de l'information sur les actualités, les acteurs, les actions menées au Niger ;
- des conseils et orientations dans l'élaboration de vos actions, la recherche de partenaires, l'évaluation de vos projets, etc.;
- des réunions d'échanges pour partager vos expériences.

Retrouvez sur le site du pS-Eau le portail web consacré au Niger avec les actualités du secteur, les informations sur le cadre institutionnel, la liste des acteurs et projets ainsi que la bibliothèque en ligne sur : www.pseau.org/niger

3. De quel assainissement s'agit-il ?

Les échanges de la journée ont porté essentiellement sur l'assainissement des **eaux usées et des excreta** produits au niveau des ménages et des lieux publics (écoles, centres de santé, marchés, gares routières, etc.).

Les eaux usées et excreta sont :

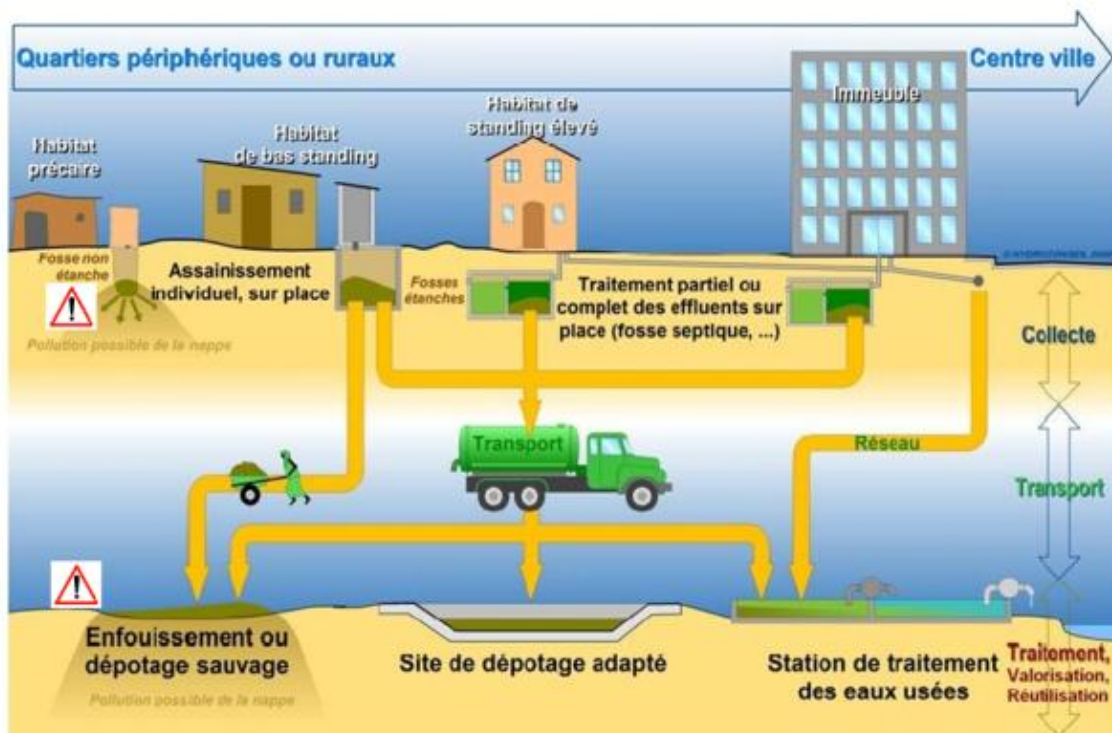
- d'une part les **eaux noires** (ou eaux vannes) qui correspondent au mélanges de l'urine et des fèces avec les eaux de chasse.
- et d'autre part les **eaux grises**, qui résultent de la cuisine, du lavage de la vaisselle, de la lessive, des mains, des bains ou des douches

Nous avons évoqué brièvement la gestion des **eaux pluviales**, problématique importante pour le Niger, très régulièrement touché par des inondations en saison des pluies. Enfin, les **eaux usées industrielles** (ou issues d'activités artisanales) qui, le plus souvent, nécessitent des modes de gestion et de traitement spécifiques, n'ont pas été abordées au cours de la journée.

Les spécificités de l'assainissement

On considère **deux principales filières** : l'assainissement non collectif (latrine+vidange) ou l'assainissement collectif (réseau d'égout). Au Niger, il existe quasi exclusivement des **systèmes d'assainissement non collectif**.

Comme l'illustre le schéma ci-dessous, l'assainissement est composé de **3 maillons distincts et complémentaires** : collecte, évacuation, traitement.



Les défis de l'assainissement

Le premier défi de l'assainissement est d'accompagner les populations pour qu'elles aient **accès à un équipement d'assainissement amélioré**. Aujourd'hui cela concerne 8 nigériens sur 10. En améliorant cet accès, il s'agit d'éviter le contact direct avec les excréta et ainsi réduire les risques sanitaires de transmissions des agents pathogènes. L'assainissement répond donc directement à un objectif de **santé publique**. Il s'agit également de préserver l'intimité des populations.

L'autre défi est d'**évacuer et de traiter les eaux usées**. C'est un défi énorme : aujourd'hui, on estime que plus de 90% des eaux usées en Afrique ne sont pas traitées. Au Niger, il n'existe presque pas de stations pour l'épuration des eaux usées et la gestion des boues de vidange. L'évacuation et le traitement répondent directement à un objectif **environnemental**.

1. Mieux connaître le contexte d'intervention

1. Présentation du secteur de l'assainissement au Niger

Intervenant : M. Ismaouil Bobadji, directeur général de l'assainissement au ministère de l'hydraulique et de l'assainissement (voir présentation power point)

Les contre-performances du secteur de l'assainissement au Niger

Bien que le Niger avec l'appui de ses partenaires au développement, se soit engagé à promouvoir le sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement, une grande partie des nigériens n'ont toujours pas accès à un système d'assainissement amélioré et **79% de la population pratique la défécation à l'air libre** (source JMP, 2012).

Au rythme actuel, le Niger ne pourra atteindre qu'en 2115 les objectifs qu'il s'était fixé en 2011, dans le Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA).

Etat d'avancement des objectifs d'accès à l'assainissement au Niger (2012)

	Taux d'accès en milieu rural	Taux d'accès en milieu urbain	Taux d'accès national
Taux d'accès en 2012*	7,22%	64,77%	19,31%
Objectifs 2015**	25%	100%	

Sources : *enquête de 2012 de l'Institut National de la Statistique du Niger et ** PN-AEPA

La situation est d'autant plus préoccupante que la population ne cesse de croître, augmentant par là même la demande en matière d'assainissement : on estime à plus de 90 000 le nombre de latrines à réaliser chaque année uniquement pour répondre aux besoins nouvellement créés du fait de la croissance démographique.

La clarification du cadre institutionnel

La dispersion des compétences, conjuguées au défaut d'une vision commune et partagée par les principaux acteurs institutionnels, ont longtemps représenté un frein pour le développement du secteur de l'assainissement. La clarification de l'organisation institutionnelle avec la création d'une direction générale de l'assainissement au niveau du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) et l'élaboration d'une stratégie partagée par tous les acteurs, marquent donc une avancée significative.

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, pilote du secteur assainissement

Depuis août 2013, suite à une réorganisation ministérielle, l'assainissement fait désormais officiellement partie des attributions du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement du Niger.

Le Ministère et en particulier la direction générale de l'assainissement se voient confier le **pilotage du sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement dans son ensemble** et en particulier de :

- l'accès à l'assainissement de base (latrines, édicules publiques)
- l'évacuation et le traitement des excréta et eaux usées;
- le drainage des eaux pluviales

La Commune, l'acteur clé du service d'assainissement au niveau local

Le Code des collectivités territoriales (2011) prévoit le **transfert des compétences en matière d'hygiène publique et d'assainissement** (collecte, évacuation et traitement des eaux usées et eaux pluviales) aux Communes. Le Ministère a participé récemment à plusieurs réunions pour préparer des propositions de décrets, afin de rendre effectif ce transfert des compétences (et des ressources nécessaires).

La SOPHAB, un cadre de référence pour intervenir dans l'assainissement

Le Gouvernement a adopté le 31 juillet 2014 la [Stratégie Opérationnelle de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base](#) (SOPHAB) 2014-2018, mise en œuvre par le MHA. L'objectif global de la SOPHAB est de promouvoir durablement l'hygiène et l'assainissement et ses objectifs spécifiques consistent à :

- Promouvoir le **changement positif de comportement** en matière d'hygiène et d'assainissement ;
- Contribuer à l'émergence d'une **synergie d'interventions** entre les différents acteurs du secteur de manière à harmoniser les actions ;
- **Appuyer l'accès** des populations aux infrastructures d'hygiène et d'assainissement tout en assurant l'équité inter et intra régionale.

L'assainissement total piloté par les communautés (ATPC) est l'approche clé de mise en œuvre de la stratégie.

L'ATPC consiste à confronter les communautés à leurs pratiques de défécation et à susciter chez elles un sentiment de **dégoût et de honte** qui les pousse à modifier leurs comportements et à agir collectivement pour mettre fin à la défécation à l'air libre (FDAL). Les ménages doivent généralement **financer la construction de leurs latrines**, sans subvention extérieure. L'ATPC est spécifiquement conçu pour le milieu rural, dans des zones où la défécation à l'air libre est une pratique courante et génère des problèmes de santé importants.

Une première phase de sensibilisation des communautés, dite de «**déclenchement**», vise le changement des comportements. Après avoir vérifié que la localité est effectivement affranchie de la Défécation à l'Air Libre on procède à la **certification FDAL**. L'ATPC suppose un **suivi important** tout au long du processus, afin d'accompagner les ménages à s'équiper, et de veiller à ce que l'état FDAL soit pérenne.

Plus d'informations : [Manuel de l'Assainissement total piloté par la communauté](#), IDS-Plan International

Afin de mettre en commun les efforts et assurer une certaine cohérence entre les approches pour la mise en œuvre de la Stratégie, il est notamment prévu la mise en place d'un comité interministériel qui impliquerait les Ministères de l'hydraulique et de l'assainissement, de la santé publique, de l'urbanisme, de l'éducation nationale, de l'environnement) et auquel participerait également l'Association des Municipalités du Niger (AMN).

Les efforts du Ministère se concentrent donc sur la promotion de l'hygiène et l'assainissement auprès des ménages (approche « soft ») et la cohérence d'intervention entre les multiples acteurs intervenant dans le secteur (Ministères, Partenaires techniques et financiers, ONG, collectivités locales, etc.). Cette rencontre, en permettant aux collectivités, associations, ONG intervenant au Niger d'échanger avec le Directeur Général de l'Assainissement, contribue à la synergie des interventions entreprises au Niger en matière d'assainissement.

Paroles aux participants :

Questions

Intervenir dans le secteur de l'assainissement sans appuyer financièrement la réalisation d'ouvrage, est-ce vraiment possible ?

Eau Vive Basse Normandie (opérateur sur un programme de coopération entre 4 communes bas-normandes et l'association des communes du canton de Kornaka) : la démarche ATPC est très intéressante, mais elle ne correspond pas aux critères de financement des bailleurs des projets de coopération, qui préfèrent bien souvent financer des infrastructures. A-t-on des exemples concrets de mises en œuvre de l'ATPC où les ménages ont financé leur propre équipement ?

Réponses :

- Avant d'être intégré dans la SOPHAB, la démarche ATPC a été testée depuis 2011, soutenue par l'UNICEF. Depuis, plus de **1000 villages ont été accompagnés à travers cette démarche et ont été certifiés FDAL**, sans que les partenaires aient financé les infrastructures.
- Dans certains cas, les partenaires apportent un appui financier pour la construction de latrines. Ainsi, Helvetas en complément de l'action menée par Eau Vive dans la région de Kornaka, intervient dans les villages ruraux pour mettre en place l'approche « **ATPC accompagné** » : une fois que les populations ont montré leur intérêt pour l'assainissement et leur volonté à changer la situation, l'ONG apporte une aide financière à la construction des ouvrages.
- Dans le cas des infrastructures publiques (toilettes publiques, station de traitement, etc.), l'investissement initial est rarement pris en charge par les bénéficiaires eux-mêmes : les partenaires peuvent accompagner les communes pour **le financement de ce type d'ouvrages publics**.
- Dans le cadre de la coopération décentralisée entre Dogondoutchi et Orsay, le RAIL-Niger a accompagné un processus basé lui aussi sur l'autofinancement des ouvrages par les bénéficiaires. Pour faciliter leur investissement, les ménages bénéficient d'un **crédit-latrine**, qu'ils remboursent sur plusieurs mois, ce qui permet d'étaler leur paiement.

Comment est mise en œuvre concrètement l'approche ATPC ? Quelles sont les expériences des partenaires de coopération ? Comment obtenir la certification FDAL ?

Réponses :

- Deux moments dans la phase de déclenchement contribuent à la prise de conscience des populations et expliquent leur engagement à mettre fin à la défécation à l'air libre :
 - la marche de la honte : le facilitateur avec les villageois font le tour du village afin de voir les espaces utilisés pour déféquer. Il s'agit de mettre les gens face à leur pratique et de lever ainsi le tabou.
 - le test du verre d'eau : après cette visite, l'animateur propose un verre d'eau dans lequel il a déposé un brin de paille qu'il a prélevé dans un des lieux de défécation. Les populations réalisent ainsi plus concrètement comment, sans assainissement, elles sont en contact direct avec leurs excréments.
- Pour être certifié FDAL, un village ne doit pas forcément compter des latrines au niveau de chaque ménage. La méthode des chats (faire un trou et recouvrir) est admise pour limiter les risques de contaminations. Lors des visites, il est vérifié l'état de salubrité du village.
- Boukari Magagi Maina (RAIL-Niger) témoigne de son expérience menée dans 7 villages de la commune rurale de Kourni (Département de Matameye, région de Zinder) : 6 mois après le déclenchement et le suivi des villages, 5 d'entre eux ont été certifiés. 86 latrines ont été réalisées par les ménages. Alors qu'avant le démarrage, seulement 7 latrines avaient été réalisées. La présence de l'agent dans le village a été un critère de succès de l'action. Néanmoins l'approche présente des limites en matière d'entretien des ouvrages : des latrines traditionnelles sont en matériaux non définitifs, et résistent peu à la saison des pluies. Il serait utile d'appuyer la réalisation de dalles pour qu'elles soient faciles à nettoyer et plus durables dans le temps.
- Dans certaines zones où la nappe n'est pas profonde, où le sol est sableux ou rocheux, il y a des contraintes techniques auxquelles les populations seules ne pourront répondre. Elles ont besoin d'être accompagnées par des professionnels pour réaliser des ouvrages. Si l'on ne veut pas subventionner les ménages, on peut subventionner les fabricants de dalles, les maçons, pour qu'ils proposent des produits de qualité mais à moindre coût, plus accessibles financièrement aux ménages. L'ATPC peut être complémentaire à des approches marketing et au développement de Sani marché.
- La subvention totale de l'assainissement n'est pas une solution : les moyens sont insuffisants pour équiper ainsi tous les ménages, et les ouvrages subventionnés ne sont pas toujours appropriés au reste de l'habitat (les latrines ayant plus de valeur que le reste des constructions de la concession). C'est pourquoi il est nécessaire de susciter dans un premier temps une prise de conscience des populations, ce que permet l'ATPC. Cependant, il paraît difficile d'envisager de ne pas subventionner une partie de la construction de l'ouvrage. Même en France, l'assainissement est largement subventionné. Ainsi, à Tessaoua, une subvention est accordée aux ménages prêts à mettre 15 000 FCFA sur leurs fonds propres et à prendre en charge la fouille de la fosse.
- La Croix Rouge Française intervient sur un projet Facilité Eau dans la région de Zinder. L'approche ATPC a été retenue. Cependant, il est difficile de mobiliser les populations dans certains villages qui ont bénéficié auparavant des subventions pour la réalisation de latrines. C'est pourquoi il est important d'harmoniser les approches pour éviter ce genre de situation. La SOPHAB devrait justement y contribuer.

- Il faut voir l'assainissement comme un processus sans fin. L'ATPC est une première étape qui permet de limiter les contacts avec les matières fécales, mais l'on ne doit pas s'arrêter là. On doit toujours améliorer, optimiser. Le SIAAP par exemple continue d'innover pour faire évoluer ses processus et améliorer l'efficacité épuratoire de ses stations en France.
- La SOPHAB et l'ATPC ne concernent que l'assainissement de base, en milieu rural dispersé. En milieu urbain, il n'est pas question de laisser les ménages construire eux-mêmes les ouvrages, souvent plus complexes. Par contre, l'autofinancement est tout à fait envisageable.

Comme le soulignent ces retours d'expérience, l'ATPC est une approche intéressante pour la prise de conscience des populations mais cela ne dédouane pas d'un accompagnement des populations pour qu'elles se dotent d'équipements de qualité et durable. Cela suppose en particulier un appui aux acteurs de l'offre pour qu'ils proposent un service accessible au plus grand nombre. Une subvention partielle de l'équipement peut être envisageable dans certains cas.

Quelle est la part accordée à l'évacuation et au traitement dans la stratégie d'assainissement du Niger ?

Réponse : Actuellement, la vidange des fosses est réalisée par des vidangeurs à la demande des ménages. Elle est effectuée soit par un camion-citerne soit par un vidangeur manuel. Il n'existe pas de station ou de lieu aménagé pour dépoter ces boues. Une **station de traitement des boues de vidange est en projet à Niamey**, sur un financement de la Banque mondiale. Parallèlement, il est prévu l'organisation des opérateurs de la vidange mécanique pour améliorer l'efficacité de leurs activités (optimisation du transport jusqu'à la station, régulation du prix de la vidange, etc.) ainsi que l'organisation de la gestion de la station.

Partages d'expériences :

Conflans Ste Honorine/Tessaoua : informer les populations

Conflans Ste Honorine est en coopération avec la ville de Tessaoua et intervient sur un projet d'hygiène et d'assainissement accompagné par le SIAAP et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN). La clé du succès d'un projet dans ce domaine est l'information des populations. A Tessaoua, plusieurs canaux de sensibilisation ont été utilisés : le porte-à-porte effectué par des animatrices dans les ménages, la diffusion de films d'information dans les quartiers, l'intervention des imams, la diffusion de programmes à la radio communautaire. Il est également important de renouveler régulièrement cette information par des piqûres de rappel.

Andrésy/Korgom : agir au niveau des lieux publics

Dans leurs actions, Andrésy et son partenaire Korgom ont privilégié l'assainissement au niveau des centres de santé, et maintenant des établissements scolaires (écoles primaires et collèges). Les messages de sensibilisation auprès des malades, du personnel soignant, des enfants, des enseignants se transmettent peu à peu dans les communautés.

Association Savoir-Donner : s'appuyer sur les autorités locales

Depuis 2008, l'association intervient dans les communes de Gouré et Kélé. Les premières actions ont contribué à la réalisation de 8 puits. En 2014, un nouveau projet a été lancé pour la réalisation de 7 puits et 7 blocs latrines dans des établissements scolaires. L'association est en contact avec les communes qui sont intervenues dans l'identification des besoins et le choix des écoles bénéficiaires. Elle s'appuie également sur l'expertise de la direction départementale de l'hydraulique. Des agents de santé et sociologues ont été impliqués dans la sensibilisation des populations.

2. Table ronde : Etat des lieux de l'assainissement au niveau communal

Intervenants : Adam Efangal, Maire de Tabelot ; Ayouba Moussa, Président du conseil de Ville de Maradi ; Mélanie Céran, Conseil Général du Val de Marne ; Cléo Lossouarn, SIAAP

Enjeu n°1 d'une commune rurale : le changement des mentalités

Témoignage du Maire de Tabelot

La commune rurale de Tabelot compte 39 000 habitants pour une superficie d'environ 45 174 km². Les populations de la commune se sédentarisent de plus en plus créant ainsi des villages. Avec cette nouvelle organisation territoriale, des problèmes en matière d'assainissement apparaissent. Il existe des latrines publiques au niveau des marchés, mais les ménages ne sont pas équipés en ouvrage domestique. Ce n'est pas dans les mœurs des gens, qui viennent d'une longue tradition de nomadisme. Sans logement fixe, il n'était pas envisageable de réaliser des latrines. La défécation à l'air libre est donc courante encore aujourd'hui.

Les pouvoirs publics sont interpellés par cette situation de plus en plus problématique. La décentralisation étant récente, la commune a encore peu d'expérience et ne dispose pas de moyens financiers suffisants. Quelques latrines ont déjà été construites mais les gens ne les utilisent pas. Les habitudes des populations, que ce soit pour les déchets solides ou liquides, doivent changer. C'est pourquoi la commune a décidé de créer un service d'assainissement pour travailler en priorité sur la sensibilisation. Les actions de la commune s'inscrivent dans le cadre sectoriel national, en lien avec le Ministère.

« Les problèmes ne font que commencer dans nos communes rurales, mais il faut s'y attaquer dès maintenant avant que cela ne devienne plus grave. »

Enjeu n°1 d'une commune urbaine : l'évacuation et le traitement des eaux usées

Témoignage du Président de la Ville de Maradi

Maradi est la capitale économique du Niger. Elle compte environ 265 000 habitants, avec une forte densité de population.

Les populations sont équipées en latrines personnelles (des latrines San plat le plus souvent, certaines équipées de fosses septiques). Il existe également des latrines publiques au niveau des marchés, des établissements scolaires. Même si la défécation à l'air libre existe encore dans certains quartiers plus informels, la ville est globalement couverte en termes de latrines.

Néanmoins, d'importantes quantités de déchets (solides et liquides) sont produites dans la ville et posent d'énormes difficultés pour leur évacuation, avec des conséquences sanitaires et environnementales dramatiques. De plus, on observe de mauvaises pratiques d'hygiène et d'assainissement comme le rejet des eaux grises et des boues de vidange directement dans les rues. Enfin, les caniveaux prévus pour évacuer les eaux de pluies sont régulièrement obstrués par les déchets et les eaux usées. En saison des pluies, cela provoque des inondations.

L'enjeu pour la ville de Maradi est donc de définir une stratégie pour évacuer les déchets solides et liquides, pour éviter qu'ils ne soient reversés dans des lieux inappropriés (caniveaux, milieu naturel sensible, etc.) ou ne s'accumulent dans les quartiers, devenant alors de véritables bombes sanitaires. La commune a également un rôle de régulation pour veiller au bon respect des règles d'hygiène et d'assainissement. Les actions envisagées sont financées sur fonds propres et avec le soutien de l'État et de partenaires techniques et financiers (Union Européenne, l'Association Internationale des Maires Francophones, le SIAAP, le PNUD, la Banque Mondiale).

Enjeux pour un acteur de la coopération décentralisée et non gouvernementale : renforcer le service communal d'assainissement pour gérer l'ensemble de la filière assainissement

Témoignage du SIAAP (partenaire engagé auprès des villes de Maradi, Tessaoua et Zinder)

Avant de parler des infrastructures, il est impératif que les communes soient dotées d'un service technique d'assainissement et d'équipes pouvant faire le travail de terrain, assurer la gestion et l'entretien des ouvrages, sensibiliser les populations.

L'action à envisager doit bien évidemment être adaptée au contexte d'intervention et à la nature du problème. Comme l'a rappelé le Président de la ville, les habitants de Maradi sont équipés en fosses. Cependant, du fait de la densité urbaine, il y a des risques forts de pollution des nappes. On constate également la stagnation des eaux grises dans les rues, source de prolifération de maladies. Des actions sont donc menées en termes d'évacuation, mais aussi d'assainissement autour des bornes fontaines pour réduire les eaux stagnantes.

La sensibilisation est également un enjeu fort des actions à mener en matière d'assainissement. Elle doit être menée dans le temps si l'on veut véritablement changer les comportements. Des mesures plus contraignantes (amendes, etc.) peuvent également être envisagées dans un second temps, lorsque la sensibilisation ne suffit plus. C'est de la responsabilité des pouvoirs publics de faire respecter les règles d'hygiène et d'assainissement.

Enfin la gestion des infrastructures et le suivi des pratiques d'hygiène et des populations sont la clé du succès des actions menées. Cela suppose une bonne répartition des rôles entre les acteurs locaux ainsi que des ressources endogènes. Il faut noter que l'assainissement peut générer des revenus : ainsi à Tessaoua, l'organisation mise en place pour gérer les latrines publiques génère

des revenus réinjectés dans l'entretien et la maintenance des ouvrages, et éventuellement pour le financement des activités de suivi du service communal.

Témoignage du Conseil Général de Val-de-Marne (partenaire de coopération de la Ville de Zinder)

Le Conseil Général du Val de Marne est en coopération décentralisée avec Zinder depuis 2006. Il intervient aux côtés du SIAAP, sur financement de l'Union Européenne et de l'AESN, sur un projet d'hygiène et d'assainissement à Zinder. Il s'agit d'un projet de plus de 3 millions d'euros, mené sur 5 ans.

Avec la croissance démographique, les besoins en infrastructures d'assainissement sont importants. La ville a également besoin d'être appuyée dans la maîtrise d'ouvrage du service. Le Conseil Général apporte donc son appui au renforcement du service public d'assainissement : cela passe notamment par la dotation en matériel, le recrutement et la formation des agents d'assainissement, ou encore l'actualisation de l'arsenal réglementaire de la Ville. Le projet prévoit la construction de 800 latrines dans les lieux publics (au niveau des marchés, des auto-gares et des établissements scolaires) et l'équipement de 300 ménages, choisis sur des critères économiques et géographiques. Des actions de sensibilisation seront menées tout au long du projet dans les écoles, et plus largement auprès de la population de Zinder (via la radio, des panneaux d'information, des sessions de sensibilisation dans les écoles, etc.). Un autre volet du projet consiste au renforcement des opérateurs privés de l'assainissement (maçons et vidangeurs) par de la formation et la mise en place d'un système de microcrédit pour leur permettre de s'outiller. Une fois remboursés, ces fonds pourraient être réutilisés pour aider les ménages qui souhaiteraient se doter de latrines. Enfin, une étude sur le traitement et la valorisation éventuelle des boues de vidange a été lancée pour que la Ville puisse définir au mieux sa stratégie globale d'assainissement.

Comme on le voit à travers ces différents témoignages, les problématiques sont différentes selon que l'on se situe en milieu urbain ou rural, en présence d'un habitat dense ou pas. Par voies de conséquences, les approches et solutions seront également différentes. Dans tous les cas, l'assainissement reste un enjeu sanitaire et la sensibilisation des populations et le renforcement de la Commune dans ses compétences sont des points clés des interventions.

2. Echanger ses expériences (groupe de travail)

La deuxième partie de la journée s'est organisée autour de groupes de travail proposant aux participants de réfléchir collectivement aux modalités d'intervention dans le secteur de l'assainissement autour de 4 thématiques : (1) Stimuler la demande des ménages pour l'assainissement, (2) Développer des solutions adaptées tout au long de la filière, (3) Renforcer les acteurs du service d'assainissement, (4) Gérer des blocs sanitaires publics.

Le compte rendu ci-dessous, présente brièvement les expériences présentées par les témoins de chaque groupe ainsi que quelques repères pour l'action issus de ces discussions.

Groupe 1. Stimuler la demande des ménages pour l'assainissement

Témoignage

Témoin : Jean-Louis Boy-Marcotte, Echanges avec Dogondoutchi Niger

La Commune de Dogondoutchi est composée d'un centre urbain et de 33 villages. La stratégie d'intervention d'Echanges avec Dogondoutchi Niger et de son partenaire le RAIL-Niger n'a pas été la même dans le centre urbain et dans les villages.

Au niveau de la ville : il a été mis en place un système de prêts pour faciliter le paiement des latrines par les ménages désireux de s'équiper. En 2008, 600 latrines avaient été réalisées sans que ne soient versées de subventions directes aux ménages.

Au niveau des villages : l'AESN a apporté son soutien pour la réalisation de puits et forages, en demandant à ce que l'intervention comporte un volet sur l'assainissement. L'approche ATPC a été retenue. Suites aux séances de sensibilisation menées au niveau des villages, les populations ont réalisé des latrines traditionnelles en matériaux locaux (banco). 63 latrines ont ainsi pu être construites mais aux premières pluies, seulement 20 d'entre elles étaient encore fonctionnelles. Face à cette situation, les partenaires ont décidé de revoir la méthode en formant les acteurs locaux à des modes de construction simple et en les dotant de quelques moyens (outils, ciments).

Plus d'info : [Fiches actions](#), article sur le crédit latrine dans la [Lettre du pS-Eau n°59](#) et documents partagés par M.Boy-Marcotte

Repères pour l'action

Enjeux	Modalités d'intervention	Enseignements	
		Facteurs de succès	Sources de blocage
<p>Quelle stratégie de sensibilisation développer pour amorcer un changement des comportements et l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène ?</p> <p>Comment faire émerger une demande (souvent latente) en équipements et services sanitaires ?</p> <p>Une fois cette prise de conscience réussie, comment faciliter l'accès des ménages à des systèmes d'assainissement ?</p>	<p>Approche ATPC pour déclencher la prise de conscience.</p> <p>Des mesures d'accompagnement sont possibles : le renforcement des capacités locales de construction par la formation et la dotation d'outils, de matériaux permettant la réalisation d'ouvrages de qualité, plus résistants.</p> <p>Crédits latrines dans les localités où la capacité d'investissement des populations est suffisante.</p>	<p>Prévoir une sensibilisation et une présence continue sur le terrain, assurées par exemple par un agent communal. Faire évoluer les messages de sensibilisation au fur et mesure, en fonction des pratiques observées sur le terrain.</p> <p>S'appuyer sur des acteurs moteurs dans la vie locale et qui pourront poursuivre la sensibilisation indépendamment de tout projet : les enseignants et les femmes impliqués dans l'éducation des enfants, les leaders religieux ou chefs traditionnels très respectés par les populations, des personnalités locales engagées, etc.</p> <p>Diffuser des messages, en n'utilisant pas uniquement des arguments de santé publique : le regard du voisinage, le dégoût sont aussi des arguments qui fonctionnent.</p> <p>Accompagner sans brimer la créativité : éviter de proposer des solutions toutes faites, qui risquent de ne pas être adaptées à la demande. Partir des initiatives des populations et les accompagner.</p> <p>Accompagner parallèlement le développement d'activités génératrices de revenus pour renforcer la capacité financière locale.</p> <p>Prévoir des actions de suivi/amendes en cas de non respect des règles d'hygiènes.</p>	<p>Multiplication d'interventions contradictoires (avec subvention/ sans appui financier) : il est difficile d'intervenir en utilisant l'approche ATPC dans des zones où les ménages ont déjà bénéficié d'une subvention.</p> <p>Zones où la nappe/le type de sols ne permettent pas de réaliser des latrines simples à infiltration : suppose d'avoir une bonne connaissance des contraintes techniques et des compétences spécifiques pour réaliser les ouvrages conformes.</p> <p>La faible capacité des ménages reste une contrainte à ne pas négliger : même s'ils sont convaincus de l'intérêt d'avoir une latrines, il n'est pas toujours aisé de mobiliser 15 000 F CFA pour contribuer au paiement de la construction de latrines améliorées.</p> <p>Remarque : il existe des contextes socioculturels plus ou moins favorables, qui rendront plus facile ou au contraire qui freineront le changement des comportements et l'équipement des ménages en latrines.</p>

3. Groupe 2. Développer des solutions adaptées tout au long de la filière

Témoignage

Témoin : Cléo Lossouarn, SIAAP

Dans le cas de son intervention à Tessaoua, le SIAAP intervient pour consolider l'ensemble de la filière assainissement :

- Maillon amont - accès des populations à des équipements sanitaires : Dans certaines zones, la nature du sol ne permet pas toujours de faire des latrines à infiltrations (sols non perméables). Il a fallu développer des ouvrages adaptés à cette contrainte. Dans une même localité, on ne développera pas le même type de solutions en fonction de la nature du sol, de la profondeur de la nappe.
- Maillon intermédiaire - évacuation des eaux usées et excréta : Le projet a contribué à renforcer la vidange manuelle par l'équipement des vidangeurs avec une citerne sur une charrette tractée par un animal, une motopompe, des gants. Cet équipement facilite leur intervention auprès des ménages tout en évitant qu'ils ne s'exposent au contact des boues encore fraîches. Ils bénéficient également de vaccination et sont sensibilisés aux risques de leur métier. Initialement, la commune faisait l'intermédiaire entre les ménages et les vidangeurs afin d'avoir une idée plus précise des ménages qui font appel à ce service. Le coût de la vidange n'a pas forcément augmenté car le vidangeur ainsi équipé intervient plus rapidement et peut donc mener plus d'opérations de vidange en moins de temps. De plus la prestation est de meilleure qualité car les boues sont évacuées en dehors de la concession (contrairement à une vidange manuelle classique).
- Maillon aval - le traitement des eaux usées et excréta avant rejet dans le milieu : Avec la multiplication des ouvrages sur la ville, la question de la gestion des boues et de leur traitement commence à se poser. Actuellement les boues vidangées sont dépotées aux alentours de la ville, dans des champs, en saison sèche comme en saison des pluies. Si les boues peuvent être un bon apport pour l'agriculture, certaines précautions doivent être prises. Une étude est actuellement menée à ce sujet. La solution envisagée serait de réaliser un lit de séchage pour le traitement des boues avant leur valorisation dans l'agriculture. Des questions subsistent : pourra-t-on vendre les boues ainsi hygiénisées aux agriculteurs ? Seront-ils prêts à payer alors que jusqu'à présent ils bénéficiaient de cet engrais gratuitement ? comment sera perçue la production d'aliments qui utilise de la fumure humaine ?

Plus d'informations : [Fiche organisme](#)

Enjeux	Modalités d'intervention	Enseignements	
		Facteurs de succès	Sources de blocage
<p>Quelles sont les solutions à développer pour stocker, évacuer, traiter (et valoriser) les eaux usées et excréta?</p> <p>Comment réfléchir à l'ensemble de la filière dès le début de son intervention ?</p>	<p>Caractériser les zones d'intervention selon certains critères (densité de l'habitat, nature du sol, profondeurs de la nappe, capacité locale d'investissement, etc.) avant de définir la stratégie d'assainissement.</p> <p>Accompagner le secteur de la vidange mécanique ou manuelle (organisation, équipement, sensibilisation) pour faciliter et sécuriser leur intervention.</p> <p>Réfléchir au devenir des boues de vidange.</p>	<p>Communiquer et sensibiliser les populations pour expliquer les bénéfices d'une vidange structurée (plus rapide, plus hygiénique et pas forcément plus chère)</p> <p>Renforcer la réglementation sanitaire locale pour lutter contre les vidanges et rejets sauvages ; elle doit être portée par les élus et suivie par les services communaux (police sanitaire)</p> <p>Certains type d'ouvrages peuvent accélérer le processus de séchage des boues, permettant ainsi leur manipulation (latrines Eco-San ou les toilettes VIP à double fosse).</p> <p>S'appuyer sur les pratiques de valorisation existantes ? Dans certaines localités nigériennes, il y a une certaine habitude d'épandre dans les champs mais les boues ne sont pas préalablement traitées et contiennent encore des agents pathogènes. Certaines précautions sont à prendre même lorsqu'il s'agit de formaliser les pratiques informelles de valorisation des boues comme fumure dans l'agriculture (quelles conditions de rejets ? quels débouchés réels ? quelle acceptation sociale ? etc.).</p> <p>Rôle important de la Commune pour définir la stratégie (Plan local d'eau et d'assainissement), mettre en place une police de la salubrité, réguler le service de la vidange.</p>	<p>La plupart des latrines ne peuvent pas être totalement vidangées mécaniquement. La vidange manuelle, reste indispensable même si elle n'est pas toujours bien vue par les populations et qu'elle n'est pas optimale dans sa pratique actuelle.</p> <p>Certains vidangeurs utilisent du grésille pour neutraliser leurs odeurs. Cependant cela pose des problèmes lorsque celles-ci sont destinées à une valorisation dans l'agriculture.</p> <p>Idem, les populations peuvent avoir l'habitude de rejeter d'autres déchets dans leurs fosses de latrines (déchets ménagers, produits chimiques) ce qui peut rendre complexe, voire dangereuse leur manipulation par les vidangeurs et remettre en cause les solutions de valorisation des boues envisagées.</p>

4. Groupe 3. Renforcer les acteurs du service d'assainissement

Témoignage

Témoignage : Chloé Jolly, Réseau Projection

Le réseau Projection en partenariat avec le RAIL-Niger développe depuis 2010 un programme de renforcement des compétences des acteurs de l'assainissement au Niger. Il existe en effet un besoin important en ressource humaine dans le secteur. Cependant, peu d'universités ou centres de formation de la sous région proposent des formations spécifiques pour ces métiers. De plus, les professionnels du secteur sont isolés, sans véritable centre de ressources et d'espaces pour échanger leurs expériences. Le programme cible les agents municipaux, les artisans (vidangeurs, maçons et gérants de toilettes publiques) et les élus en leur proposant des formations pratiques (sur les aspects techniques mais aussi, sur la santé, l'entrepreneuriat, la gestion, etc.), la mise en réseau à l'échelle du Niger et de l'Afrique de l'Ouest (voyage d'étude, rencontres professionnelles, etc.) et la valorisation de ces métiers. Certaines actions ont permis de structurer les acteurs, à développer des projets, à trouver de nouveaux marchés.

Plus d'informations : [Fiche action](#)

Enjeux	Modalités d'intervention	Enseignements	
		Facteurs de succès	Sources de blocage
Comment renforcer les capacités des acteurs de l'assainissement (élus, agents municipaux, vidangeurs, maçons, gérants de toilettes publiques) pour qu'ils développent des services de qualité accessibles à tous ?	<p>Formation (initiale et continue) adaptée aux différentes cibles</p> <p>Centre de ressources et d'informations sur les services d'assainissement</p> <p>Activités de réseau pour faciliter l'échange d'expérience entre les professionnels du secteur</p> <p>Structuration et valorisation des métiers de l'assainissement</p>	<p>Identifier les domaines de compétences à renforcer (techniques, marketing, gestion, etc.) et adapter les outils pédagogiques aux publics ciblés par les formations en se basant sur les pratiques du terrain en particulier pour les artisans (formation du type « learning by doing », formation par les paires).</p> <p>Accompagner les acteurs dans la durée : au-delà des temps de formation qui peuvent être ponctuels, mettre à disposition des professionnels des ressources qui permettent d'améliorer leurs pratiques régulièrement voir les appuyer dans le développement de leurs activités.</p> <p>Labelliser les formations par le Ministère en charge de la formation professionnelle afin de les faire reconnaître et de les harmoniser.</p>	<p>Difficultés pour identifier les acteurs : beaucoup d'acteurs informels (notamment les artisans)</p> <p>Financement des formations : pour les artisans, les formations représentent un coût et un manque à gagner de ne pas travailler. Il est nécessaire de communiquer sur l'intérêt de ces formations. Pour les agents communaux, leur participation peut-être appuyée par leur commune. Il est envisageable d'utiliser les recettes du service d'assainissement pour la formation des agents.</p>

5. Groupe 4. Gérer des blocs sanitaires publics

Témoignages

Témoins : Mélanie Ceran, CG Val de Marne et Cléo Lossouarn, SIAAP

Dans le cadre du projet mené avec la ville de Zinder, il est prévu de construire des latrines publiques (80 latrines dans les lieux publics et 800 en milieu scolaire). Le Conseil Général du Val de Marne et son partenaire réfléchissent actuellement aux modalités de gestion de ces ouvrages :

- Au niveau des auto gares et marchés : il est prévu de recruter un gestionnaire qui sera formé à l'entretien et la gestion de cet équipement. Il sera rémunéré sur les recettes d'utilisation des latrines. Le prix sera fixé par la ville en prenant en compte les prix du marché local (25F pour uriner, 50F pour déféquer et 100 F pour une douche). Le tarif devra permettre de couvrir les coûts d'exploitation, maintenance, petit entretien.
- Au niveau de la Mairie et des établissements scolaires : les toilettes seront entretenues par le gardien et l'accès sera gratuit.

Plus d'information : [Fiche action](#)

Dans le cas de Tessaoua, la gestion est également différenciée :

- Dans les établissements scolaires il a été mis en place un club d'hygiène (composé du directeur de l'établissement, des membres du COGES et des élèves) qui assure la gestion des ouvrages. L'objectif est de responsabiliser les utilisateurs.
- Pour les autres toilettes publiques, un gestionnaire a été recruté par la mairie. Une partie des recettes servent à rémunérer le gestionnaire et une partie est reversée à la commune pour payer l'électricité, l'eau et certains frais de fonctionnement du service municipal. L'agent municipal effectue des visites surprises pour vérifier la propreté du lieu. La commune joue donc un rôle important dans le suivi du service.

Enjeux	Modalités d'intervention	Enseignements	
		Facteurs de succès	Sources de blocage
<p>Quelles modalités de gestion mettre en place pour assurer la bonne utilisation, le nettoyage et l'entretien des blocs sanitaires publics (dans les établissements scolaires, les centres de santé, les marchés ou dans certains quartiers) ?</p>	<p>Gestion différenciée selon les types de latrines. Dans les pratiques on constate les pratiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion déléguée par la mairie à un opérateur pour des toilettes publiques sur les marchés, auto gares - Gestion par le gardien des établissements publics (avec une participation des élèves dans certaines écoles) 	<p>Bien choisir la localisation des toilettes publiques : pour couvrir les frais de fonctionnement il faut compter sur un minimum de fréquentation. Celle-ci dépend en particulier de la localisation des toilettes : elles doivent être accessibles tout en préservant une certaine discrétion et l'intimité des utilisateurs (penser à séparer les blocs femmes et hommes). Le bon entretien permettra également de « fidéliser » la clientèle.</p> <p>Bien définir le rôle de la commune : même si elle délègue l'exploitation des toilettes publiques, la commune garde un rôle important dans le suivi du délégataire pour s'assurer de la propreté des lieux et éviter la dégradation des bâtiments. Les responsabilités de la Commune et du délégataire doivent être clairement définies dans le contrat qui les lie.</p> <p>Prévoir un accès à l'eau potable (pour le nettoyage des lieux, le lavage anal, le lavage des mains, l'approvisionnement des douches).</p> <p>Proposer des tarifs qui prennent en compte la capacité/volonté à payer des usagers et qui permettent de couvrir les coûts de fonctionnement des toilettes (salaire du personnel, consommables, vidange, petites réparation, renouvellement). Possibilité de constituer un fonds de renouvellement en prélevant une partie des recettes sur un compte dédié.</p>	<p>Absence de clôtures autour des écoles : les habitants du quartier ont alors accès aux latrines et l'on observe une rapide dégradation de l'état des ouvrages</p> <p>Nombre insuffisant d'équipements par rapport à la demande : la forte fréquentation décourage les utilisateurs et à terme est une cause de dégradation de l'état des ouvrages.</p>

Conclusion

A travers ces échanges nous voyons que l'assainissement n'est pas uniquement une question technique : il a beaucoup été question de sensibilisation, de gestion, d'entretien qui sont autant de facteurs de pérennité des actions entreprises dans le secteur.

Il a été souligné également l'importance d'une meilleure synergie entre les différents intervenants pour mener des actions cohérentes et plus efficaces sur le terrain. La SOPHAB et sa diffusion ainsi que les échanges menés au sein du réseau Niger contribuent à renforcer cette synergie.

Lectures complémentaires :

[Stratégie Opérationnelle de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base](#), 2014, MHA

[Agir pour l'eau et l'assainissement au Niger](#), 2013, pS-Eau

[Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation à l'hygiène et de promotion de l'assainissement](#), 2013, pS-Eau

[Développer les services d'assainissement : 16 questions pour agir](#), 2013, pS-Eau

Guides SMC en particulier le n°1 sur la stratégie municipale concertée, le n°4 sur le choix des solutions techniques d'assainissement, le n°5 sur la gestion des toilettes et douches publiques et le n° 6 sur le financement de l'assainissement - à télécharger sur le site du pS-Eau : <http://www.pseau.org/fr/recherche-developpement/production/smc/six-guides-methodologiques>

Liste des participants

Structure	Nom	Contact
AESCD	Fortin, Bertrand	fortin.bertrand@orange.fr
AFD	Oudin, Emeline	oudine@afd.fr
AJAK	Bialek, Dominique	dominique.bialek@gmail.com
AJAK	Granier, Serge	serge-granier@wanadoo.fr
Association ENMETTAF	Bahari, Dodo	cooptchiroarmor@yahoo.fr
Association ENMETTAF	Efangal, Adam	aefangal@yahoo.fr
Association Jitoua Conflans Tessaoua	Delaunay, Jean-Michel	jeanmichel.delaunay@wanadoo.fr
Association Jitoua Conflans Tessaoua	Faure, Michel	annemarie.faure@orange.fr
Association SEVES	Parent, Emmanuel	parent.ebj@gmail.com
Cités Unies France	De Rekeneire, Sarah	s.derekeneire@cites-unies-france.org
Conseil Général de Val de Marne	Benjamin, Magali	Magali.Benjamin@valdemarne.fr
Conseil Général du Val de Marne	Ceran, Mélanie	Melanie.Ceran@valdemarne.fr
CRf	Courtin, Guillaume	guillaume.courtin@croix-rouge.fr
Eau Vive Normandie	Touré-Roberget, Danielle	Toure-Roberget.D@wanadoo.fr
Echange avec Dogondoutchi-Niger	Boy-Marcotte, Jean-Louis	boy-marcotte@wanadoo.fr
Fondation Veolia Environnement	Hery, Frédérique	frederique.hery@veolia.com
Mairie de Juvisy-sur-Orge	Delcros, Heike	HDELCROS@mairie-juvisy.fr
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Bobadji, Ismaghil	bismaghil@yahoo.fr
pS-Eau	Tourlonnias, Béatrice	tourlonnias@pseau.org
pS-Eau	Noblot, Céline	noblot@pseau.org
RAIL-Niger	Adamou, Mahaman	m.adamou@railniger.com
RAIL-Niger	Magagi Maina, Boukari	m.adamou@railniger.com
réseau Projection	Jolly, Chloé	jolly.chloe@reseauprojection.org
Savoir Donner	Zodi Fanna, Mireille	maimireille@yahoo.fr
SIAAP	Eyboulet, Chantal	chantal.eyboulet@siaap.fr
SIAAP	Lossouarn, Cléo	cleo.lossouarn@siaap.fr
Ville de Maradi	Ayoub, Moussa	m.adamou@railniger.com
YAADAL	Fleuret, Christine	christine.fleuret@yahoo.fr